

## Compte Rendu

### Commission Locale de l'Eau

Visioconférence, le 18 janvier 2023 à 9h30

Suite au classement du département du Haut-Rhin en alerte météo neige et verglas de niveau orange, les membres de la CLE ont été informés de la tenue de la réunion par visioconférence.

#### 1. Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

##### Présents :

M. Thierry JACOBBERGER, Maire de Balschwiller  
M. Marc PARENT, Maire de Saint-Ulrich  
M. Dominique SPRINGINSFELD, Maire de Durmenach et V-Président eau potable CC Sundgau  
Mme Isabelle HECTOR-BUTZ, Conseillère d'Alsace  
Mme Christelle LEHRY, Conseillère Régional Grand-Est  
M. Daniel DIETMANN, Maire de Manspach et Président de l'EPAGE Large  
M. Joseph BERBETT, Maire de Bisel et Vice-président de l'EPAGE Largue  
M. Bertrand IVAIN, Maire de Saint-Bernard et Vice-président de l'EPAGE Largue  
M. Francis ROBISCHUNG, Maire de Traubach-le-Bas  
M. Denis NASS, Maire de Gommersdorf, Vice-Président du PETR du Sundgau

##### Excusés:

M. Antoine ANTONY, Maire de Bendorf, donne mandat à M. Daniel DIETMANN ; M. Bernard SCHITTLY, Maire de Guevenatten ; M. Fabien ULMANN, Vice-Président assainissement CCSAL ; M. Didier MENETRE, Maire de Magny

#### 2. Collège des utilisateurs et usagers

##### Présents :

M. Nicolas JEANNIN, Chambre d'Agriculture de Région Alsace  
Mme Dominique OESTERLE et M. Christian UHRWEILLER, Alsace Nature  
M. Vincent DIETEMANN, Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Haut-Rhin  
M. Jérémie DITNER, Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace

##### Excusés :

M. Laurent DEFFINIS, Chambre de Commerce et d'Industrie de Mulhouse ; Mme Christiane VELINOT, Chambre des Consommateurs d'Alsace donne mandat à Alsace Nature ;

#### 3. Collège de l'Etat et des établissements publics

##### Présents :

Mme Isabelle MONTRIEUL, Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin  
M. Philippe RUSSO, Agence de l'Eau Rhin-Meuse  
M. Quentin MORIC et M. Patrick POUCHELET, Voies Navigables de France

##### Excusés :

M. Louis LAUGIER, Préfet du Haut-Rhin ; Mme SPITZ Delphine, Direction Régionale de l'Environnement, et l'Aménagement et du Logement Grand Est ; M. Patrick BOHN, Office Français de la Biodiversité donne mandat à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ; Mme Juliette MOUQUET-FAYE, Agence Régionale de Santé du Grand-Est donne mandat à la DDT

SAGE Allan (associé) : M. Miltiade CONSTANTAKATOS (Président du SAGE Allan) est excusé, Mme Hélène LAMBERT, animatrice du SAGE le représente.

Conservatoire des Sites Alsaciens (Invité) : Jean-Pierre MAIZIERE (Trésorier), Luc DIETRICH (Chef de projet)

Presse : Mme Elisa MEYER (Journal L'Alsace)

EPAGE LARGUE : M. Nicolas FAESSEL (Animateur SAGE), Mme Aurélie SKORA (Animatrice ruissellement) M. Cyril BRETON (Animateur Natura 2000)

## Point 1 : installation de la CLE, Election de la Présidence et du Bureau de la CLE

Mme Isabelle MONTRIEUL, Adjointe au Chef de bureau de l'eau et des milieux aquatiques, représentant l'Etat, installe la Commission Locale de l'Eau désignée par l'Arrêté Préfectoral du 23 mai 2022. Elle présente les trois collèges composant la commission et détaille la procédure d'élection du Président de la Commission Locale de l'Eau. Seuls les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux prennent part au vote. Mme MONTRIEUL appelle à la candidature au poste de Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue.

M. Daniel DIETMANN se porte candidat : « Chers amis, j'ai été président de la Commission Locale de l'Eau jusqu'à présent. J'ai eu la chance de disposer d'un animateur actif sur le bassin versant de la Largue. Je souhaiterais renouveler ma candidature. »

Constatant qu'il n'y a qu'un seul candidat, Mme MONTRIEUL propose l'organisation du vote public à mains levées, et obtient l'accord unanime des membres du collège des représentants des collectivités territoriales pour ce mode de scrutin.

- Vu l'arrêté portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Largue du 23 mai 2022

Après en avoir délibéré, le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue, a élu, à mains levées par dix voix pour, zéro contre et une abstention (M. Daniel DIETMANN), M. Daniel DIETMANN, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Largue.

Madame MONTRIEUL félicite M. DIETMANN et lui confie la présidence de la Commission Locale de l'Eau ainsi que de la réunion.

M. DIETMANN remercie les membres du collège des élus de la CLE pour la confiance accordée. « J'espère que nous trouverons ensemble les solutions pour les années à venir »

Les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau prévoit l'élection d'une Vice-Présidence et d'un Bureau.

M. DIETMANN, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Largue explique que suite au nouvel arrêté de composition de la CLE, le/la Vice-Président·e doit être élu·e et le bureau doit être recomposé. Il fait appel à candidature pour le mandat de Vice-Président·e et pour deux mandats de membres du bureau.

- M. Joseph BERBETT, Maire de Bisel se porte candidat au poste de Vice-Président de la CLE sur proposition de M. DIETMANN,
- M. Dominique SPRINGINSFELD, Vice Président en charge de l'Eau Potable de la Communauté de Communes Sundgau et M. Francis ROBISHUNG, Président du Syndicat intercommunale d'Alimentation en Eau Potable de Traubach et Environs, se portent candidat au poste de membre du bureau de la CLE sur proposition de M. DIETMANN.

## **DECISION :**

- Vu l'arrêté portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Largue du 23 mai 2022,
- Vu les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau validées par la CLE le 28 juin 2016,

Par vote à main levée, le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de la Commission Locale de l'Eau, par dix voix pour et une abstention (M. Joseph BERBETT), a élu M. Joseph BERBETT au poste de Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Largue.

Par vote à main levée, le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de la Commission Locale de l'Eau, par neuf voix pour et deux abstentions (M. Dominique SPRINGINSFELD et Francis ROBISCHUNG), a élu M. Dominique SPRINGINSFELD et M. Francis ROBISCHUNG en tant que membre du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Largue.

La composition du collège des représentants des élus du bureau est la suivante :

- M. Daniel DIETMANN, **Maire de Manspach et Président de l'EPAGE Largue**
- M. Joseph BERBETT, **Maire de Bisel et Vice-président de l'EPAGE Largue**
- M. Dominique SPRINGINSFELD, **Maire de Durmenach et Vice-Président en charge de l'eau potable de la Communauté de Communes du Sundgau**
- M. Francis ROBISCHUNG, **Maire de Traubach-le-Bas, Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Traubach et Environs**

Après en avoir délibéré, le collège des représentants des usagers de la Commission Locale de l'Eau, par trois voix pour et deux abstentions (Chambre d'Agriculture et Alsace Nature), valide la composition du collège des représentants des élus du bureau comme suit :

- **Chambre d'Agriculture de Région Alsace**
- **Section Haut-Rhinoise d'Alsace Nature**

Après en avoir délibéré, le collège des représentants de l'Etat de la Commission Locale de l'Eau, par trois voix pour et deux abstentions (Direction Départementale du Haut-Rhin et Office Français de la Biodiversité) valide la composition du collège des représentants des élus du bureau comme suit :

- **Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin**
- **Office Français de la Biodiversité**

M. DIETMANN présente l'ordre du jour de la réunion et propose une modification de l'ordre de présentation

1. Election de la Présidence et du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue
2. Actualités
3. Bilan annuel de l'animation du SAGE Largue, délibération sur le rapport annuel des travaux de la CLE et des perspectives de la gestion des eaux (code de l'environnement R 212-34).
4. Etude et délibération sur le dossier soumis à l'avis de la CLE concernant le dossier : Aménagement de l'AFUA du Kannbach à Balschwiller.
5. Présentation des projets du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace (Conservatoire des Sites Alsaciens) dans le périmètre du SAGE Largue.
6. Discussion et délibération sur l'opportunité de la révision du SAGE Largue conformément à l'article R212-44-1 du code l'environnement.

M. DIETMANN propose de réorganiser l'ordre du jour de telle sorte : point 2, point 5, point 4, point 3, point 6.

## **Point 2 : Actualités**

M. Nicolas FAESSEL, Animateur SAGE Largue, présente la dégradation des conditions d'étiage observée sur le bassin versant de la Largue, avec l'atteinte de niveaux d'écoulement historiquement bas dans la Largue à la station de Friesen avec cinq journées sous le seuil de 150 litres par seconde de débits. Le bassin versant de la Largue a été classé en crise sécheresse, pour la première fois, du 4 août 2022 au 7 septembre 2022.

Les secteurs en amont et les affluents de la Largue ont vu leur débit s'effondrer, atteignant pour neuf dixièmes des affluents de la Largue des situations d'assec (Weihergraben, Spechbach, Soultzbach, Largitzenbach, Reppe, Lutter, Gruebaine, Krebsbach) ou de dégradation significative de la qualité de l'eau ne permettant plus la survie des poissons (Traubach, Elbach). Dans la Largue à l'aval de la commune de Courtavon, des taux d'oxygène de 1,5 mg/L ont été mesurés, avec un débit de 10L/s. Le manque d'eau et la forte température de l'eau accentuent l'effet des rejets domestiques dans le cours d'eau et rendent impossible le maintien de la vie piscicole. La population d'écrevisses à pattes rouges découverte sur la Largue en 2011 a été particulièrement affectée et a disparu du cours d'eau principal, suite à l'étiage 2022. D'autres phénomènes liés à l'évaporation exceptionnelle et le manque d'eau ont été observés. Le bief du canal du Rhône au Rhin entre Hagenbach et Eglingen s'est recouvert de lentilles d'eau. Ces lentilles d'eau prolifèrent quand les concentrations en azote et en phosphore sont importantes. Ce bief du canal est l'émissaire du Roesbach, petit cours d'eau recevant les eaux usées traitées de la commune de Ballersdorf et de Gommersdorf (par le contre fossé du canal). La réduction des écoulements dans le canal par la baisse des prélèvements des Voies Navigables de France a mis en lumière ce phénomène d'eutrophisation.

La surévaporation des étangs a également été remarquée, avec la baisse des niveaux d'eau des étangs, qui peut conduire à la mortalité piscicole (ex : étangs Nérac à Altenach, étang du Milieu, Chavannes-sur-l'Etang. Grâce au réseau de sondes installées par la Fédération de pêche du Haut Rhin, la baisse du niveau du plan d'eau de Courtavon a été mesurée à 6,5mm par jour en moyenne du 4 au 15 août (période sans précipitation et sans prélèvement dans les milieux aquatiques). Ceci nous permet d'estimer une évaporation de 1077 m<sup>3</sup> par jour pour la superficie du plan d'eau (17 ha) et correspond à un débit de 12,5L/s. La comparaison avec le débit dans la Largue mesuré à Courtavon, permet de se rendre compte que le débit de la Largue à l'étiage serait entièrement absorbé par l'évaporation du plan d'eau de Courtavon. La prise d'eau non déclaré sur la Largue pour l'alimentation du plan d'eau a été fermée et bétonnée à l'automne 2022, pour mettre fin aux ouvertures intempestives. Il est aussi à noter une pollution liée à la vidange du bassin principal de la Lagune de Bernwiller, procédée par la CC Sud Alsace Largue avec autorisation de la DDT durant la période de crise sécheresse. Ce rejet d'eau chargé dans un cours d'eau, le Spechbach, à l'étiage a provoqué la mort de la population de truites du cours d'eau sur plusieurs kilomètres. Un remblai illégal de la zone humide inondable annexe du Weihergraben a également été remarqué.

Les étiages extrêmes observés s'expliquent par les niveaux d'eau très bas dans les nappes des cailloutis du Sundgau. Ces nappes souffrent d'un déficit pluriannuel de recharge, lié au manque de pluie lors des automnes et hivers. Cette nappe perchée alimente les sources des affluents de la Largue qui composent le débit d'étiage de la Largue. Les faibles niveaux de la nappe expliquent les faibles débits de la Largue et ses affluents.

## **Point 5 : Présentation des projets du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace (Conservatoire des Sites Alsaciens) dans le périmètre du SAGE Largue.**

M. Jean-Pierre MAIZIERE, Trésorier au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace (CENA), présente la structure qui porte le nom de Conservatoire des Sites Alsaciens. Né en 1976, il a contribué à créer dix autres conservatoires d'espaces naturels, puis la fédération les regroupant. Il gère 2600 ha d'espaces naturels répartis sur 366 sites avec 1800 adhérents.

M. Luc DIETRICH, Chef de projet au CENA, détaille le partenariat, formalisé par une convention signée entre l'EPAGE Largue et le CEN. Dans le contexte d'acquisition d'étangs en bordure de cours d'eau, il a pour but de partager les objectifs de reconquête de milieux aquatiques par la renaturation des étangs. Le CENA a récemment acquis des étangs avec l'aide de l'AERM :

- CHAVANNES-SUR-L'ÉTANG : Étang du Milieu en 2007, Étang du Pré Favé en 2009, Derrière les Bois en 2014-2015
- PFETTERHOUSE : Étang Obergerschwiller en 2018
- BALLERSDORF, SAINT-ULRICH, ALTENACH : Blasiweiher en 2020

Les projets en cours sur les étangs :

- Amélioration du fonctionnement alluvial et renaturation d'étang dans le lit majeur de la Gruebaine à CHAVANNES-SUR-L'ÉTANG
- Réaménagement et renaturation de l'étang Obergerschwiller à PFETTERHOUSE
- Définition des orientations pour le réaménagement de l'étang Blasiweiher à BALLERSDORF, ALTENACH et SAINT-ULRICH

Les partenaires pour les projets sur les étangs :

- L'EPAGE Largue : convention-cadre de partenariat signée en 2020
- L'AERM : aides à l'acquisition, au développement des projets, à la gestion et aux travaux de restauration et d'entretien
- La DREAL : aide au développement des projets
- La CeA : aides à la gestion et aux travaux d'entretien
- Les Communes : instances de concertation
- La Fédération de pêche du Haut-Rhin : appui scientifique et technique

Objectifs communs aux projets sur les étangs :

- Améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau
- Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité des zones humides du Sundgau
- Renaturer des zones humides dans le lit majeur
- Améliorer le caractère naturel des sites
- Restaurer des ouvrages hydrauliques utiles pour la gestion ultérieure
- Informer et sensibiliser le public

Les travaux projetés sur chaque étang, ainsi que les espèces remarquables intéressantes sont présentés et détaillés dans la présentation jointe à ce compte-rendu.

M. MAIZIERE précise que les études sur les sites sont réalisées à la demande des partenaires financiers pour l'acquisition foncière des sites.

M. DIETMANN remercie MM. MAIZIERE et DIETRICH pour la présentation et le travail au service de l'hydrosystème et de sa biodiversité réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Alsace.

#### **Point 4 : Etude et délibération sur le dossier soumis à l'avis de la CLE concernant le dossier : Aménagement de l'AFUA du Kannbach à Balschwiller.**

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Largue a été saisie par courrier du 2 décembre 2022 de la Direction Départementale des Territoires pour la production d'un avis sur une autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement pour l'Aménagement de l'AFUA du Kannbach à Balschwiller.

Le lien de téléchargement du dossier a été transmis aux membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue par mail le 20 décembre 2022, annonçant la programmation d'une Commission Locale de l'Eau le 18 janvier 2023.

Une note technique d'analyse a été transmise le mardi 17 janvier dans la matinée aux membres de la CLE. Elle est jointe à ce compte-rendu, elle a été décrite aux membres de la CLE par l'animateur du SAGE reprenant les 6 points :

1. Risque inondation
2. Aménagement du cours d'eau
3. Prise d'eau du Lavoir
4. Contradiction sur le phasage des travaux
5. Inventaire des zones humides
6. Gestion des eaux pluviales

M. Thierry JACOBBERGER, Maire de Balschwiller, explique qu'en devenant Maire, il a hérité de ce dossier, qui, pour ne pas mettre en péril les finances communales, doit pouvoir aboutir. Il précise que la zone du projet n'est pas une zone inondable réglementairement reconnu au titre des PPRI. En amont, un ouvrage hydraulique a été aménagé dans les années 2000 dans la rue de la forêt. Le dossier d'AFUA du Kannbach a été adapté, en retirant deux parcelles constructibles le long du fossé du Kannbach qui a depuis été requalifié en cours d'eau pas les services préfectoraux.

M. Bertrand IVAIN, Maire de Saint-Bernard, explique que le secteur est soumis à inondation. Les habitations riveraines du projet sont régulièrement inondées (3 fois les 10 dernières années).

M. JACOBBERGER précise que les maisons inondées se trouvent de l'autre côté de la zone du projet, le réaménagement du Kannbach diminuera le risque d'inondation des habitations existantes.

M. FAESSEL ajoute qu'il est difficile de mettre de côté l'étude réalisée par le service rivière du Conseil Départemental du Haut-Rhin, qui précise le caractère inondable de la zone pour les événements centennaux, sans réaliser une nouvelle étude plus précise. Se baser sur l'unique témoignage des riverains ne permet pas de décrédibiliser l'étude réalisée en 2012. D'autant plus que le dossier proposé comporte des erreurs quant à la direction des écoulements.

Mme MONTRIEUL fait part que la Direction Départementale des Territoires (DDT) a fait des remarques en amont sur la zone inondable concernant le projet. Aussi, le porteur de projet devrait prendre mieux en compte les eaux pluviales pour suivre la doctrine de gestion intégrée des eaux pluviales. Les services de la DDT se sont beaucoup investis sur ce dossier, par l'analyse, les visites et réunions sur site, mais pour un retour qui n'est pas à la hauteur.

M. DIETMANN explique que sur le bassin versant de la Largue, la répétition des événements extrêmes en 2016 et 2018 sur le bassin versant de la Largue on révélé beaucoup de problèmes d'urbanisation qui ont engendré des sinistres et catastrophes. Aujourd'hui la société (Etat, communes, collectivités) doit pouvoir prémunir des risques connus les personnes qui veulent construire à ces endroits. Sur la base des documents déposés par le porteur de projet, notre analyse ne va pas dans le sens de l'ouverture à la construction. Il y a un besoin d'approfondissement du dossier.

M. JACOBBERGER ressent l'analyse technique du dossier comme étant à charge. Il est déçu qu'il n'y ait pas une trame à suivre qui permettent aux communes de connaître, dès le début, tous les éléments qui leur seront demandés. Ce dossier court depuis 8 ans. Le règlement du lotissement prévoit l'interdiction de mettre des caves et l'obligation d'installer des cuves de rétention pour les eaux pluviales. Le pont à l'angle du Kannbach sera bien plus large que les berges actuelles.

M. FAESSEL regrette que le dossier ne comporte ni règlement de lotissement ni dimensionnement du pont prévu sur le cours d'eau.

M. DIETMANN répond qu'à chaque fois que nous avons participé, nous avons donné notre avis. Nous sommes obligés de tenir compte de l'environnement administratif et donner un avis sur le dossier transmis, qui n'est pas complet.

M. Philippe RUSSO, AERM, a pris connaissance de ce dossier récemment et rejoint l'analyse technique effectuée par l'animation du SAGE au niveau des enjeux inondation et renaturation. L'étude hydraulique réalisée par le Département du Haut-Rhin en 2012 est de qualité et valable. Si la zone est qualifiée inondable par l'étude hydraulique, il ne devrait pas être envisagé de construire ici. Aussi, les bassins de rétention à construire en amont ne sont pas un remède miracle. Cette zone reste à risque. Nous sommes dans de mauvaises dispositions pour poursuivre la construction. L'initiative communale d'envisager la renaturation du cours d'eau est positive, il est dommage que le dossier n'ait pas permis de faire des propositions adéquates. Les fascines ne fonctionnent pas dans ces conditions (tenue de berges d'1,40m de haut) et le profil du cours d'eau doit pouvoir être adapté au débit d'étiage. « Je ne peux donner un avis favorable »

M. Christian UHRWEILLER, Alsace Nature, s'associe à l'avis d'expert de M. RUSSO et doit quitter la réunion.

M. Denis NASS, Vice-Président, PETR du Sundgau, comprend la frustration de l' élu face à ce dossier très complexe. Il se demande comment mieux accompagner les élus sur ces dossiers, pour mieux anticiper et éviter de faire des tels investissements pour se rendre compte que le projet est compromis.

M. IVAIN partage le point de vue de M. NASS pour l'accompagnement nécessaire des élus. Il est satisfait de la position de M. DIETMANN qui est du côté de la raison, basée sur des études factuelles. C'est une sécurité de pouvoir s'appuyer sur un EPAGE.

Les éléments du dossier relevés dans la note technique ont été débattus au sein de la CLE. Après épuisement et synthèse des débats, M. DIETMANN, Président de la CLE a proposé une formulation d'avis.

M. DIETMANN remercie les membres de la CLE pour cet échange et propose un projet de délibération pour un avis défavorable.

M. JACOBBERGER regrette les investissements financiers de la commune dans ce projet pour aujourd'hui entendre que ce n'est pas valable.

Mme MONTRIEUL rappelle que la DDT a insisté sur la question de l'inondabilité dès le début, et avait suggéré la réalisation d'une étude hydraulique pour étayer les arguments communaux quant à la non pertinence de l'étude du Département. La DDT a interpellé les bureaux d'études plusieurs fois. Le travail de l'étude hydraulique n'a pas été réalisé, les témoignages ne suffisent pas pour écarter le risque d'inondation.

M. IVAIN souhaite revenir sur la qualité du travail fourni pas les services de l'état, l'EPAGE. Le risque d'inondation était connu de tous

M. DIETMANN propose de passer au vote.

#### DECISION :

Par vote à mains levées, par 16 voix pour (dont 3 votes par mandat) et 5 abstentions (M. Thierry JACOBBERGER, Maire de Balschwiller, M. Denis NASS, Maire de Gommersdorf, Vice-Président du PETR du Sundgau ; la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin, Voies Navigables de France, et l'Agence Régionale de Santé par mandat) la Commission Locale de l'Eau statue :

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue considère que le dossier déposé n'apporte pas d'éléments probants permettant de remettre en cause le caractère inondable de la zone, qui a été démontré par l'étude hydraulique réalisée par le Conseil Départemental du Haut-Rhin en 2012.

Sur le volet d'aménagement du cours d'eau la CLE considère que le dossier comporte des imprécisions et manque d'informations qui ne permettent pas de connaître précisément le niveau d'ambition dans la renaturation du cours d'eau. (Devenir de la chute d'eau de la prise d'eau du lavoir, absence de mention du pont routier à créer, absence de mention de l'hydrologie à l'étiage, absence de mention sur la sinuosité du lit d'étiage). Le dossier présente un décalage entre l'ambition annoncée de renaturation dans le texte et les profils de cours d'eau proposés à l'allure de chenaux d'évacuation, notamment sur le secteur aval (lit mineur élargi, pente de berge accentuée)

Sur le volet gestion des eaux pluviales et rejet des eaux pluviales, la Commission Locale de l'Eau remarque la prise en compte des réflexions demandées par la doctrine régionale « eaux pluviales » tant sur l'espace public que sur l'espace privé (mise en place de noue d'infiltration, de bassin de stockage avant rejet), mais regrette qu'aucune disposition réglementaire, de type règlement de lotissement, ne permette d'imposer clairement ces engagements pour en assurer la tenue dans le temps. Sur cette question, le manque d'informations ne permet pas d'apprécier la complétude du système proposé (exemples: absence de localisation du décanteur lamellaire sur les plans, absence d'explication des dispositifs permettant le transfert des eaux de ruissellement à l'amont vers le Kannbach, absence de dimensionnement du débit de rejet du bassin d'orage, absence de règlement de lotissement actant la limitation de l'imperméabilisation des sols et des objectifs d'infiltration des pluies courantes).

La Commission Locale de l'Eau émet un avis défavorable sur le dossier d'Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement pour l'Aménagement de l'AFUA du Kannbach à Balschwiller.

M. DIETMANN propose de reporter les deux points restant à l'ordre du jour à la prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau. Il remercie l'ensemble des Membres de la CLE pour leur participation et la bonne tenue des débats et clôt la réunion à 12h05.

M. Daniel DIETMANN  
Président de la Commission Locale de l'Eau  
Du SAGE LARGUE

